

# La Gazette

N° 26 • Octobre 2022

## L'Edito du Maire



Madame, Monsieur,

Après des vacances qui, je l'espère, ont été profitables, nous nous retrouvons pour cette rentrée avec ce nouveau numéro de La Gazette.

Je vous laisse découvrir son contenu...

J'aimerais ici aborder un sujet d'actualité pour les parents d'élèves : les services péri et extrascolaires. Tout d'abord, un petit rappel historique : jusqu'à la fin des années 90 les garderies du matin, du soir et la cantine étaient gérées par l'Association des Parents d'Elèves ; le centre de loisirs était associatif et s'appelait alors "Le diabolin farceur".

Au début des années 2000, devant l'augmentation de la population, il est devenu difficile pour les parents d'élèves et "Le diabolin farceur" de continuer. Des discussions ont eu lieu avec les élus municipaux de l'époque. Trois possibilités s'offraient à eux : faire disparaître les garderies, la cantine et le centre de loisirs ; demander à une entreprise privée de les prendre en charge ou à une structure associative sous la forme d'une convention ; décider d'en faire des services communaux. C'est la dernière solution qui a été choisie.

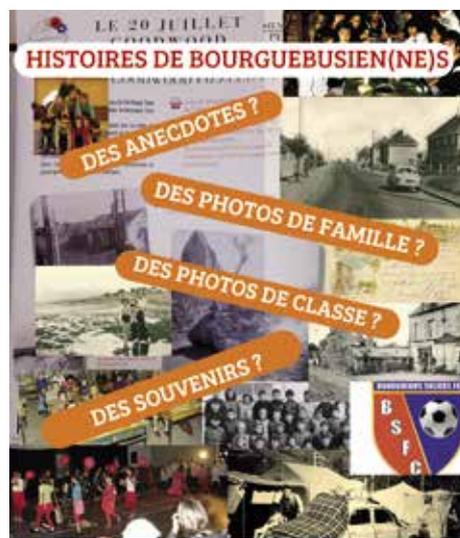
Il apparaît aujourd'hui que cette solution n'interroge plus personne. Pourtant, comme tout service, cela a un coût, d'autant plus quand la population continue d'augmenter. Ainsi, nous sommes passés de 20 à 30 personnels communaux de 2014 à 2019. Durant la pause du midi, pas moins de 25 personnes travaillent en même temps pour encadrer les enfants et servir les repas.

De plus, concernant la tarification de la cantine, le prestataire fournissant les

repas, comme l'y autorise la loi et vu le contexte actuel sur les prix des matières premières, a augmenté ses tarifs dès le 1er avril 2022. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'attendre cette rentrée scolaire pour, à notre tour, augmenter les tarifs. Il est d'ailleurs intéressant de savoir que le prix facturé aux enfants hors commune (7,10€) correspond, à peu de chose près, au coût réel d'un repas. Or, les parents d'élèves de Bourguébus paient en moyenne, tous quotients familiaux confondus, 3,85€ le repas en maternelle et 4,03€ le repas en élémentaire. Cela signifie que le conseil municipal a décidé de permettre une réduction de plus de 40 % sur le coût réel d'un repas pour chaque enfant en prenant la différence sur le budget communal. On peut appliquer pour les garderies et le centre de loisirs les mêmes méthodes de calcul et, là encore, entre le prix facturé et le coût réel, c'est le budget communal qui vient faire l'équilibre des dépenses et des recettes.

Pour terminer, à l'adresse des mécontents, je tiens à préciser que ces services péri et extrascolaires ne sont pas obligatoires. Pourtant, le conseil municipal a décidé de s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs car nous considérons qu'il est important que ces services restent des services publics. Pour autant, la commune n'a pas les moyens d'en faire des services gratuits. Et, lorsque nous appliquons des hausses, c'est parce que nous ne pouvons pas faire autrement pour maintenir le niveau des services existants à Bourguébus. Soyez assurés que nous avons toujours le souci d'agir dans l'intérêt des parents et surtout des enfants.

Bonne lecture à vous.  
Sébastien FRANCOIS



Partagez l'Histoire et vos petites histoires de notre commune, dans la gazette.

Communiquez vos textes et photos via l'adresse [bourguebus.accueil@wanadoo.fr](mailto:bourguebus.accueil@wanadoo.fr)

## Informations pratiques

**Horaires d'ouverture**

**Mairie**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 • 12h & 13h30 • 17h

Mercredi 8h30 • 12h

**La Poste**

Lundi, 8h15 • 11h

Mardi, jeudi et vendredi 14h • 18h15

Samedi 9h • 12h15

## Services administratifs

02 31 23 10 08

Mme Patricia DURAZZO

Mme Charlotte LOUTREUIL

Mme Elisabeth SEINCE

## Des infos récentes ?

Abonnez-vous à l'Info Flash Bourguébus en donnant votre adresse mail à : [Bourguebus.accueil@wanadoo.fr](mailto:Bourguebus.accueil@wanadoo.fr)

Pour plus d'informations, consultez le site internet [www.Bourguebus.fr](http://www.Bourguebus.fr)

# Le rucher de Clément

Passionné, c'est le terme qui qualifie le mieux Clément LEROUTIER, ce jeune bourguébusien de 20 ans. Clément est passionné par les abeilles et leur vie au sein de la ruche.



Cette passion est née au collège Guillaume de Normandie qui a décidé, en 2016, d'installer deux ruches dans la cour de l'établissement. Il a participé au projet pédagogique et a commencé à s'informer, à se former et prendre des contacts avec des particuliers (plutôt des proches, des connaissances) et des agriculteurs des communes environnantes.

Ainsi, aujourd'hui, Clément possède 5 à 6 ruchers (soit une vingtaine de ruches), dont un chez Olivier FRIMOUT, agriculteur à Saint-Martin-de-Fontenay ; chacun y trouve son compte: les abeilles en butinant les fleurs des cultures améliorent la qualité et des cultures et du miel (impact sur la texture, le goût et la couleur selon la culture).

Avec son statut d'autoentrepreneur, Clément peut vendre sa production depuis 2 ans ; il a notamment participé à la Fête du Terroir de Saint-Martin-de-Fontenay le 2 octobre dernier.

Bientôt, vous pourrez goûter et acheter le miel de Clément sur le marché de Bourguébus qui a lieu tous les mardis, de 16h30 à 19h30.

Nota : si vous repérez un essaim d'abeilles uniquement (et non de frelons asiatiques) sur votre propriété, vous pouvez contacter la mairie. Elle vous mettra en relation avec Clément qui viendra le récupérer pour le transférer dans l'une de ses ruches.

## Informations municipales

### Rentrée scolaire 2022 – 2023 : point sur les effectifs

La rentrée des classes, le 1<sup>er</sup> septembre dernier à Bourguébus, s'est bien passée.

Cette année, l'école maternelle est composée de 5 classes :

24 élèves en petite section, 49 élèves en petite/moyenne section, 24 élèves en moyenne/grande section et 24 élèves en grande section, soit un total de 121 enfants encadrés par l'équipe enseignante ainsi que par un agent communal (ATSEM) dans chaque classe. L'école élémentaire est composée cette année de 10 classes pour un total de 230 enfants : 45 CP, 44 CE1, 53 CE2, 44 CM1, 44 CM2.

**L'école de Bourguébus accueille donc au total 351 enfants.**

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) a réouvert ses portes depuis le 10 octobre. Ce dispositif gratuit, mis en place par la mairie et encadré par des agents communaux, permet d'apporter de l'aide aux enfants en décrochage scolaire.

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous les élèves de la commune !

La Municipalité recherche des bénévoles pour l'accompagnement aux devoirs des collégiens et pour le dispositif CLAS en élémentaire; le CLAS est un dispositif proposé aux élèves en difficulté afin de leur permettre de s'épanouir davantage dans leur environnement scolaire et réussir leur scolarité.

**Si vous avez un peu de temps à consacrer à nos élèves, contactez : Nelly MONCHY  
clcbnmonchy@wanadoo.fr  
06.31.51.14.20**

À noter qu'il reste de la place pour quelques collégiens dans le cadre de l'aide aux devoirs.

### Du nouveau pour les services extra et périscolaires

La nouveauté de la rentrée scolaire 2022 est la mise en place d'un Portail Citoyen, doté d'un Espace famille, plus convivial, plus complet et qui

facilitera les démarches des parents.

Ce nouveau Portail permet de dématérialiser les démarches périscolaires et extrascolaires à partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBourguebus/accueil>).

A partir de cet espace, il sera possible de :

- réaliser l'inscription administrative des enfants aux différents services
- inscrire ou désinscrire des enfants aux différentes activités : centre de loisirs, cantine, garderie...
- consulter historiques et factures
- être informé sur l'actualité des accueils,
- contacter les services....

D'ici quelques semaines, l'application mobile verra également le jour.

Cet outil est en cours d'appropriation par les familles, mais aussi par nos agents communaux. Alors soyons tous bienveillants et patients, nous serons tous incollables quant à son utilisation dans peu de temps !

### Clap de fin pour les Amitiés aveyronnaises

L'Amicale des Amitiés Aveyronnaises a cessé toute activité. La dissolution de l'association a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel publiée le 7 juin dernier.

Elle avait été créée le 7 mars 1990 pour mettre en place un jumelage avec l'Association Cantonale Connaissance Aveyron Commercial Industriel Agricole Touristique Scolaire (ACCA-CIATS) de Saint-Sernin-sur-Rance situé dans l'Aveyron.

Elle avait, entre autres, pour objet de favoriser les échanges de cultures, connaître l'histoire de nos deux départements, créer un lien avec les familles. M. François DUPUY, figure emblématique de notre commune, avait été à l'initiative de cette association, dont la présidence avait été reprise par M. François AUBEY en avril 2014.

Les membres de l'association ont fait don d'un montant de 1 135,03€ au CCAS pour aider les bourguébusiens en difficulté. Qu'ils en soient remerciés.

# Informations municipales

## Le CMJ se mobilise pour l'Ukraine

Les jeunes du CMJ ont mis en œuvre des actions en faveur de l'Ukraine. Le 24 juin dernier, ils ont notamment organisé une conférence et une exposition d'affiches réalisées par le CMJ et de photos prises par M. DECKER, habitant de la commune.



Au cours cet évènement, ils ont également mis en vente des objets qu'ils avaient confectionnés (bracelets, marque pages, cartes postales). Enfin, un tableau peint par les membres du CMJ a été mis aux enchères. Ainsi, les entrées payantes, la vente des objets et en particulier du tableau ont permis de récolter la somme de 129,92 €.

Ce montant a été intégralement reversé à l'Unité Mobile Premiers Secours présente lors de l'évènement, qui a pu témoigner de la solidarité de la France en faveur de l'Ukraine.

Les deux acquéreurs du tableau ont choisi d'en faire don à la commune. C'est tout naturellement que les élus ont décidé de l'accrocher dans la salle du Conseil Municipal.

Nous tenons à saluer l'opération réalisée par les membres du CMJ et à remercier M. DECKER qui a gentiment mis à disposition ses photos.



## Nos amis les chiens

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R1336-5 du Code de la Santé Publique).



Aussi, si un chien aboie régulièrement, en permanence lorsque le propriétaire n'est pas là ou s'il aboie extrêmement fort, un individu est en droit de demander au propriétaire de l'animal de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore.

Par ailleurs, il est très difficile, pour nos agents, de tondre les pelouses envahies par les crottes de chiens sans en avoir sous les pieds ou sans en recevoir des projections. Garder les trottoirs, les rues et les espaces verts propres, ce n'est pas l'affaire des chiens mais de leurs maîtres. Aussi, n'oubliez pas de ramasser les déjections de votre chien ; sans cela, il pourrait vous en coûter 35 € d'amende. La municipalité a installé des distributeurs de sacs à crottes en divers endroits de la commune à cet effet.

Enfin, il est interdit de laisser errer et d'abandonner les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs, plateaux sportifs, aires de jeux pour les enfants, bouledromes, et autres points de la voie publique.

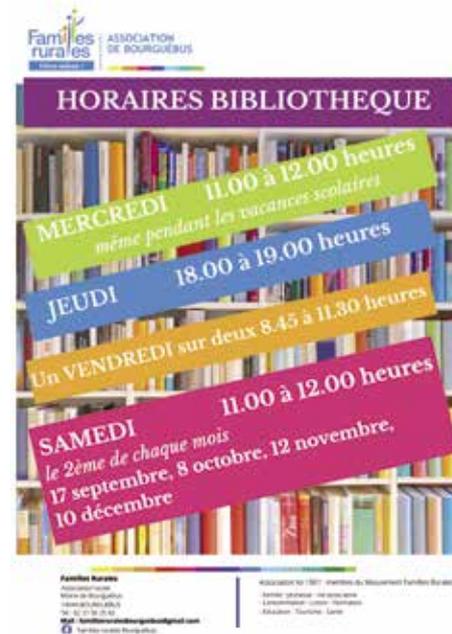
Nous invitons donc les propriétaires d'animaux domestiques à respecter ces différentes règles pour la tranquillité de leur voisinage.

## Le marché s'installe à Bourguébus

Depuis le 6 septembre, un marché alimentaire s'est installé sur le parking situé à côté de la salle des fêtes. Fruits, légumes, produits fermiers, teurgoule, fromages et laitages, pizzas, couscous et tajine, tels sont les produits que vous y trouverez chaque mardi, de 16h30 à 19h30. Merci aux chalands qui ont accepté de venir à Bourguébus. Si vous en connaissez qui seraient intéressés, contactez la mairie.

## Conseil municipal du 29/06/22

Lors de ce conseil municipal, les élus ont reconduit l'aide de 50€ soumise à conditions de ressources dans le cadre de l'achat d'un vélo à assistance électrique. Ils ont également donné leur accord pour renouveler la convention de reversement de la taxe foncière à Caen-la-Mer à hauteur de 75 %. Ils ont émis un avis favorable à l'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Val d'Arry. Ils ont approuvé les nouveaux tarifs des accueils périscolaires, de loisir et de restauration scolaire. Enfin, ils ont validé la création d'emplois non permanents dans le cadre du centre de loisirs.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

14/06/22 : DELANGHE Cassie  
24/06/22 : LEUDIÈRE Inés  
18/07/22 : GANDEBOEUF Louise  
26/08/22 : BERTHELOT Tom

### DÉCÈS :

18/06/22 : BILLETTE Christian  
27/06/22 : FILLON Veuve  
HEBERT Paulette  
19/07/22 : LAUNAY Yvon  
05/08/22 : PYPE Germain

### MARIAGE :

06/08/22 : FIDELINO Jeffrey &  
TARDIF Pauline

# Du côté des associations

## C'est reparti pour l'APE !

L'Association des Parents d'Élèves de Bourguébus a tenu son Assemblée Générale le lundi 19 septembre.

De nouveaux parents s'étaient joints au groupe de fidèles bénévoles. Un grand merci à eux ! A cette occasion, le bureau en place a été renouvelé, seuls le trésorier et le trésorier adjoint ont permuté leurs postes. Sarah MOUCHEL, Sandrine COTENTIN et Nathalie LOBERGER sont donc titulaires (Présidente, Trésorière et Secrétaire). Dorian ROBIN, Nicolas DITTMER et Emilie BERTHELOT ont élus adjoints.

L'APE est fière de pouvoir contribuer aux projets de l'école. Cette année, plus de 7000€ ont pu être dégagés. Un grand merci aux mairies de Bourguébus et de Cistine-en-Plaine qui ont maintenu leurs subventions et, bien entendu, à tous les parents d'élèves qui ont participé aux différentes manifestations. La fête de l'école, notamment, a remporté un vif succès, au-delà des espérances de l'équipe de l'APE !

De nombreux projets sont prévus cette année par l'équipe enseignante. Les actions de l'APE seront donc essentielles pour aider à leur financement. Des nouveautés sont prévues ! Surveillez cahiers, affichage et le facebook de l'APE pour en savoir plus !

Rendez-vous le week-end du 26-27 novembre pour la bourse aux jouets.

## École de Football féminine Bourguébus Soliers

Cette section féminine a vu le jour en 2016 avec 11 licenciées. L'année dernière elle était composée de 31 joueuses. Elle a été récompensée par le Label Bronze qui est le fruit de la politique menée par le club et de la structuration permanente de cette section.



La responsable de l'École de Foot Féminine, Manon AUBRY, est au club depuis l'année dernière. Cette ancienne joueuse de Soliers a pour mission de chapeauter

les différentes équipes féminines. Riche de son expérience d'éducatrice en apprentissage au club de Baie de l'Orne, elle est titulaire d'un BPJEPS sports collectifs mention football ; elle apporte une plus-value dans l'encadrement du public féminin.

Lors de cette saison 2022-2023, nous aurons des équipes U9F, U11F, U13F et U18F qui représenteront les couleurs du club. Nous allons très certainement battre le record de licenciées de la saison 2019-2020 qui était de 33 licenciées. Le club intervient dans les communes du secteur de la plaine sud de Caen (Bourguébus, Soliers, Garcelles...) pour proposer du foot à l'école aux enfants et pourquoi pas, créer des vocations. Nous avons comme projet futur de proposer un stage de foot exclusivement féminin ; nous aimerions également mettre en place un tournoi 100% féminin et nous souhaitons également, à moyen terme, créer une équipe sénior féminine.



Nous sommes toujours à la recherche de joueuses pour toutes les catégories féminines, notamment d'une gardienne pour la catégorie U18F. Si vous souhaitez vous engager en tant que dirigeant ou bénévole, il est possible de le faire également.

Contact :  
Manon AUBRY 06.01.30.77.90  
(Responsable école de foot Féminine)  
Yannis BOUSQUET 06.26.96.22.02  
(Responsable école de foot Masculine)

## L'Auto Rétro BOURGUEBUS fait son show

Le 13 juin 2022, l'Auto Rétro Bourguébus a réuni 66 magnifiques véhicules anciens toutes catégories (1921 à 1990) pour réaliser un tournage de l'émission VROOM, diffusée sur France 3 le samedi après-midi.

Nos rassemblements mensuels de véhicules anciens de plus de 30 ans ont été remarqués par la presse et les mé-

dias. Ainsi, le réalisateur de l'émission VROOM, Laurent QUEMBRE, a contacté le Président Thierry DELLENTE pour réaliser un reportage sur l'association.



Cette émission comportera aussi des séquences filmées sur la rénovation de véhicules anciens réalisée par le garage BOURGUEBUS AUTO, spécialiste de la CITROËN DS et SM. Vous découvrirez la suite de ces images lors de la diffusion de l'émission.

Toutes nos belles anciennes ont connu le succès et ont été très courtisées par les caméras.

Au cours de ce tournage, nous avons effectué une traversée de Bourguébus et une sortie sur nos routes de campagne, escortés par nos motards, pour effectuer une prise de vue sur le Golf de GARCELLES.

Le clap de fin a eu lieu à Bourguébus avec tous nos amis collectionneurs.

Nous ne connaissons pas encore la date de la diffusion de cet événement. Nous la communiquerons à la mairie dès qu'elle sera connue. Surveillez le panneau d'information du centre-bourg.

L'Auto Rétro Bourguébus vous annonce la venue du Père Noël et de la Mère Noël accompagnés de deux mascottes le dimanche 18 décembre 2022 de 10h à 12h30. Venez nombreux.

Pour rappel, notre rassemblement mensuel se tient le troisième dimanche de chaque mois de 9h30 à 12h30.

Thierry DELLENTE,  
président d'ACALIB

## Prenez date !

- **Téléthon :**  
Samedi 3 décembre 2022
- **Spectacle de Noël pour les enfants :**  
Samedi 10 décembre 2022
- **Repas des Anciens :**  
Dimanche 11 décembre 2022